



Sang de cordon

La Fondation Générale de santé s'allie avec l'AP-HP

Le partenariat entre la Fondation Générale de Santé et l'AP-HP veut répondre à deux défis : prélever des unités de sang de cordon ombilical dans un but thérapeutique pour les patients en attente de greffe et offrir à la recherche scientifique les unités non validées pour un usage thérapeutique.

UN PARTENARIAT vient d'être scellé entre la Fondation Générale de Santé et l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) sur les cellules souches de sang de cordon, à l'hôpital Saint-Louis, dans un but à la fois thérapeutique et de recherche. À ce jour, 155 équipes de recherche travaillent en France sur des protocoles à partir de cellules souches, dont 118 à partir de cellules humaines. Dans un contexte où « les circuits d'approvisionnement sont rares et parfois mal identifiés », la création d'un « point d'accès » permettrait à la communauté scientifique de recueillir des échantillons biologiques de bonne qualité (mais non validés pour un usage thérapeutique). La Fondation Générale de

Santé et l'AP-HP s'engagent donc à développer un circuit de distribution gratuit, transparent et « strictement conforme au plan éthique et réglementaire ». « Validé par les autorités, un tel circuit se révèle indispensable afin que puissent émerger en France des plateformes scientifiques susceptibles de mettre au point des nouveaux traitements pour la thérapie cellulaire », indiquent les deux acteurs dans un communiqué.

Pour le lancement de ce partenariat, l'hôpital privé de la Seine-Saint-Denis (groupe Générale de Santé) viendra renforcer les prélèvements actuellement réalisés à l'hôpital Robert-Debré et l'hôpital Trousseau (AP-HP).

Neuf banques. C'est à l'hôpital Saint-Louis (AP-HP) que le concept de banque de sang de cordon est né en 1989, en collaboration avec la maternité de l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul. Le laboratoire de thérapie cellulaire de l'hôpital Saint-Louis a été, en juin 1999, l'un des membres fondateurs du Réseau français de sang placentaire, aujourd'hui placé sous l'égide de l'Agence de la biomédecine. Il s'est organisé pour

mettre en place un centre de ressources biologiques au profit des organismes de recherche « afin de participer à la recherche sur les cellules souches ainsi qu'au développement de nouvelles applications thérapeutiques, notamment dans le champ de la médecine régénérative ». De son côté, la Fondation Générale de Santé se mobilise, depuis 2008, en faveur du don anonyme et gratuit de sang de cordon via un réseau de près de 300 obstétriciens et sages-femmes, dans neuf maternités. Actuellement, la France compte environ 10 000 unités de sang de cordon disponibles (on estime qu'il en faudrait 50 000 pour répondre aux besoins de la population). On dénombre aujourd'hui 9 banques opérationnelles et 32 maternités collectrices. En 2013, plus de 60 maternités seront intégrées au Réseau français de sang placentaire, couvrant ainsi 20 % des naissances nationales : d'ici à cette date, l'Agence de la biomédecine se fixe comme objectif d'atteindre 30 000 greffons de sang de cordon.

> S. H.